Compte rendu du groupe de travail « contrôle fiscal » du 8 septembre 2015

Paris, le 10 septembre 2015

Olivier Sivieude, chef du service contrôle fiscal de la DG, présidait ce groupe de travail qui portait notamment sur la sécurité des agents, sujet dont nous avions demandé l'inscription à l'ordre du jour. Ce thème majeur qui touche au quotidien des agents justifiait à lui seul de siéger à ce GT.

Débat général

Après avoir les déclarations liminaires des organisations syndicales (voir notre déclaration liminaire ci-après), M. Sivieude a apporté les éléments suivants.

Sur les moyens et la reconnaissance des agents (rémunération, frais de déplacement), il n'a pas apporté de réponse et a fait part de son sentiment que les pouvoirs publics faisaient de la lutte contre la fraude fiscale une « priorité ». Il a rappelé que dans le contexte actuel, il se battait pour maintenir les effectifs dans le cadre de la « sanctuarisation » des effectifs du contrôle fiscal externe..

Pour lui, il y a un débat à avoir sur l'aspect « quantité/qualité » du contrôle fiscal : il s'est déclaré favorable à la qualité, ce qui est exigeant puisqu'il s'agit alors de consacrer du temps sur les dossiers complexes, améliorer la programmation ? etc. Tout cela selon lui forme un « tout » qui nécessite de définir ce qu'est la qualité. On devrait pouvoir évoluer sur la quantité (objectifs de nombre de contrôles) mais en précisant l'approche sur la qualité. M. Sivieude a pris l'exemple d'une direction (les Pyrénées Atlantiques) qui a pris des engagements en termes qualitatifs (sur le pénal ou la TVA par exemple) en contrepartie d'une baisse des objectifs « en nombre ».

Le projet de loi de finances 2016 pourrait comporter des éléments sur le contrôle fiscal visant à sanctionner la détention de logiciels permissifs qui sont trop souvent utilisés en France. Parmi les textes portés par la DGFiP figurent également la dématérialisation des déclarations de prix de transfert et celle de la charte du contribuable.

Sur la programmation, la mission *« au commencement de tout »* en matière de contrôle, M. Sivieude confirme les difficultés qu'elle rencontre et qui nécessite selon lui d'agir. La réponse est globale : *« chaque outil de programmation a sa place »* (PCE, Datamining, Dnef, BCR...). Faute d'agir, les résultats du contrôle fiscal en souffriront et on pourrait même en arriver à se demander si le nombre de vérificateurs pourrait être maintenu si on ne peut leur fournir une programmation suffisante.

S'agissant des régularisations (dans le cadre des STDR), il rappelle que le dispositif est transparent, qu'il n'y a pas de dérogation et qu'il concerne tous les impôts dus.

S'agissant des stages en entreprise, après avoir rappelé la mise en œuvre du plan de formation triennal avec *« un plan de formation adapté à chacun »*, il a confirmé que le DG avait déjà annoncé qu'ils auraient lieu dans le cadre de la présentation du plan de contrôle citoyen. Il a précisé que les échanges entre les agents et le monde de l'entreprise était instructifs.

Sur Taskforce, il a rappelé que cette structure n'a pas pour ambition de régler seule la question de la fraude à la TVA. Il reste qu'il faut réfléchir aux outils disponibles/ organisation pour éviter que certaines grandes affaires de fraude fiscale de type quotas carbone. Ceci nécessite d'identifier des risques de fraude. D'avoir un véritable dispositif/organisation permettant de détecter les risques de fraude.

Sur la sécurité des agents, il estime que c'est un point *« absolument majeur »* pour la DGFiP et plus spécifiquement pour le contrôle fiscal : *« toutes les initiatives sont bonnes à prendre »* a-t-il précisé.

Enfin, sur la redevance à l'audiovisuel public, il a précisé que la mission avait rendu récemment son rapport. Il sera transmis aux organisations syndicales, précision étant faite que pour l'heure, la DG n'a pris aucune décision.

En réponse, Solidaires Finances Publiques a tenu à préciser certains points.

Sur la qualité du contrôle fiscal, nous avons rappelé que nous étions porteur d'une nouvelle approche afin de changer les indicateurs du contrôle fiscal et de privilégier des indices de qualité (couverture du tissu fiscal, dispositif anti-abus...) en lieu et place des indicateurs de la Lolf par exemple.

Sur les logiciels permissifs, au-delà d'une sanction (nécessaire) de leur utilisation, nous avons interrogé la DG sur la réflexion portée dans certains travaux sur un agrément qui pourrait être donné afin d'éviter leur utilisation.

Nous avons demandé un renforcement des moyens du SDNC qui assure des missions de plus en plus importantes, notamment pour le scannage des dossiers traités par le STDR. Nous avons alerté la DG sur le débat qui s'est engagé sur l'évolution du montant et de l'assiette de la redevance de l'audiovisuel public car cela aurait des conséquences sur l'exercice de son contrôle.

A propos de la Task Force, nous avons précisé qu'avant sa création, la DNEF avait été suffisamment réactive dans la détection de la fraude aux quotas carbone mais que c'est la DG qui avait perdu du temps à l'époque.

Enfin, nous avons rappelé à la DG son engagement pris dans un précédent GT de diffuser une note (note que nous avions demandée alors) afin d'alléger les objectifs des agents engagés dans le tutorat. La note diffusée sur le sujet est loin d'être suffisamment incitative...

Concluant le débat général, Olivier Sivieude a précisé que s'agissant des logiciels permissifs, l'enjeu est de demander à ceux qui détiennent un tel logiciel (notamment ceux qui ne disposent pas de la norme AFNOR) une certification de l'éditeur du logiciel et de leur dire qu'ils sont passibles de sanction. Il a annoncé la publication d'un futur rapport du contrôle fiscal de la Cour des comptes qui note des évolutions positives suite à leurs précédents rapports. Sur le SDNC, il s'est déclaré d'accord avec nous, précisant même que le SDNC travaillait sur le lancement d'une application qui serait une base de données regroupant tout ce que les Dircofi et Directions nationales ont publié en local : il s'agit d'un outil de recherche (qui serait mis, avant généralisation potentielle, à la disposition des directions nationales avant les Dircofi) qui viserait à mettre à la disposition des vérificateurs des documents publiés par les directions spécialisées du contrôle fiscal. Il a évoqué le turn-over qui concerne surtout les directions de la région parisienne (entre 15 et 20 % selon les années et dans certains directions, plus de la moitié des vérificateurs n'ont pas 4 ans d'ancienneté dans le service) qui est un problème. A l'inverse, certaines directions sont marquées par une grande stabilité. Il a annoncé qu'un bilan de l'expérimentation de CSP en lieu et place de contrôles externes sera effectué d'ici la fin de l'année. Sur la fraude à la TVA, au-delà des nombreux chiffres qui circulent dans le débat public, il a estimé qu'il fallait *« raison garder »* car les méthodes utilisées pour chiffrer cette fraude sont parfois discutables. Un rapport a été demandé au gouvernement sur la fraude à la TVA dans le cadre de la loi de finances. Il sera prochainement rendu public.

Task force

Solidaires Finances Publiques a demandé des précisions en revenant sur les documents, estimant qu'il fallait mieux et davantage lier l'activité de la Task Force avec les services opérationnels. Nous avons regretté les difficultés d'accès à Wi FiP et demandé si une évolution de la Task Force était envisagée.

En réponse, les représentants de la DG ont rappelé la nécessité de travailler avec d'autres services (Tracfin parquet financier, douanes etc) et que la Task force s'inscrivait dans cette orientation. La Task force « interne à la DGFiP » nourrit la Task force « externe » grâce à des alertes fournies par la DNEF ou la douane judiciaire par exemple. Les résultats ne sont parfois pas qualifiables ni quantifiables ? mais permettent à certains services de l'État (le parquet par exemple) de se saisir très tôt du dossier et de stopper la fraude aussi tôt que possible. Des signalements de secteurs à risque ont été faits par la DGCCRF également, ce qui a pu déclencher des enquêtes complémentaires (DNEF, douanes ou Tracfin). L'intérêt de la coopération interministérielle est donc réel. S'agissant du vecteur Wi Fip, les référents fraude ont un rôle central et sont un relais à la remontée et la redescente des informations. Ils ont précisé que des alertes étaient diffusées directement aux directions (afin qu'elles le relaient dans les PCE ou SIE par exemple). Ces alertes et ces fiches de prévention sont particulièrement utiles pour les services et, en externe, pour que les autres administrations identifient mieux les besoins de la DGFiP, ou ne serait-ce que pour intégrer automatiquement les entreprises visées dans le circuit long en matière de remboursement de crédit TVA afin de renforcer le contrôle. Sur l'évolution de la Task Force, il nous a été répondu que le gouvernement est appelé à se prononcer sur la souplesse d'organisation de la Task

Force qui, selon la DG, a fait ses preuves. Enfin, il a été précisé que la Task Force communiquait avec la mission « requête et valorisation » dans le cadre du Datamining. La question est pour la DG de savoir si nous avons les outils pour éviter la fraude et si nous avons un système d'alerte...

Datamining

Nous avons rappelé que le Datamining ne devait pas avoir vocation à se substituer aux autres outils et services existants mais qu'il devait apporter une aide à la programmation. Nous avons interrogé la DG sur la stratégie suivie et notamment sur l'articulation de la mission entre la Mission Requête et Valorisation (MRV) et la DNEF et sur l'évolution qu'elle entendait donner au Datamining : les données sont elles fiables ? Va-t-on en intégrer d'autres, externes à la DGFiP et ouvrir le dispositif à d'autres impôts que la TVA ? Nous nous sommes alarmés du risque que le fournisseur du logiciel utilisé pour cette mission ait accès à des données de la DGFiP et de l'éventualité que sa rémunération puisse être assise sur des résultats du contrôle fiscal comme cela s'est produit dans certains pays..

En réponse, les représentants de la DG ont apporté les éléments suivants. Ils se sont déclarés satisfaits de l'expérimentation car elle a été menée dans des délais contraints (deux ans). Le Datamining doit être menée au plus près des services informatiques afin de s'appuyer sur leurs compétences et d'être le plus réactif possible, mais il faut aussi des compétences en termes de contrôle fiscal. Il fallait également des compétences statistiques qui n'existaient pas à la DGFiP, d'où un appel à l'INSEE. Des études ont été menées sur les outils existants à l'étranger (Belgique, Espagne, Italie) ou en France (la CAF). Sur cette opération, il fallait effectivement garder un niveau de confidentialité et la France a donc opté pour l'internalisation : des licences ont donc été achetées pour être utilisées par des agents des finances publiques au lieu de fournir les bases à la société SAS qui n'est donc pas rémunérée en fonction des contrôles effectués. La CNIL a été rapidement saisie, elle a donné son accord sur une première expérimentation puis sur une seconde. Elle interroge régulièrement la DGFiP sur ces opérations. Sur les résultats et les retours, la DG précise que, si *« le Datamining n'est pas l'alpha et l'oméga de la programmation »*, sur les 1000 dossiers transférés aux services de programmation, 300 ont été retenus pour engager un contrôle externe et 300 pour le CSP. Les échanges avec les services permettent de mesurer les retours et leur intérêt. Le suivi des dossiers envoyés est assuré par la mission via Alpage. Il existe des demandes des services qui veulent une aide de MRV dans le cadre de leurs travaux. A l'avenir, les listes de dossiers pourraient être mises à disposition des services via une application spécifique (PRODATA) pour améliorer la transmission des informations et la réactivité des services.

Nous sommes revenus sur les différents enjeux auxquels le Datamining fait face. Si cette expérimentation fonctionne, et à partir du moment où elle ne se substitue pas à la programmation en elle-même, elle connaîtra des évolutions et elle pose plusieurs questions. En effet, la mise en place de l'échange automatique d'informations en 2017 constitue l'une des évolutions possibles. Enfin, cette opération pose la question des données disponibles, autrement dit des déclarations (IS, IR, TVA...) voire même des régimes d'imposition. Nous avons demandé quelle était l'orientation de la DG sur ces sujets.

La DG a précisé que les données traitées par la mission seraient toujours examinées par les agents. Sur les remboursements de crédit de TVA, Medoc prévoiera très prochainement un espace pour identifier un niveau de risque de fraude (certain, très élevé, élevé et avéré) pour orienter les demandes en circuit long le cas échéant. Olivier Sivieude a rappelé qu'il fallait faire preuve de prudence, et ce d'autant plus que la DG doit rendre un rapport au Parlement sur cette expérimentation récente mais également, plus largement, sur tout ce qui touche à la programmation. A l'avenir, le Datamining peut constituer une base de données élargie : il faudra évoluer au-delà de la TVA pour être un complément de ce qui se fait par ailleurs. Pour accompagner cette évolution, les directions spécialisées et contrôle fiscal seront associées. S'agissant de la fiabilité des données, la DG estime que des progrès qualitatifs sont nécessaires même si elle est bonne.

STDR déconcentrés

Nous sommes revenus sur les conséquences de la mise en place précipitée des STDR déconcentrés. Nous avons demandé quelle était la durée de vie prévisible de ces services (STDR « national » et « déconcentrés ») et si des évolutions étaient possibles (notamment si des perspectives de régularisations en provenance d'autres pays que la Suisse étaient envisageables). Nous avons réitéré notre demande de donner le maximum de visibilité aux agents concernés.

La DG nous a répondu que les STDR déconcentrés étaient désormais tous en place et que leur objectif était d'accélérer le traitement des dossiers parvenus au STDR sur la base de 12000 dossiers traités par an (6000 par le STDR logé à la DNVSF et 6000 par les STDR déconcentrés). Selon la DG, les agents ont été formés, ils ont accès à une rubrique « STDR » du site de la DNVSF. S'agissant des emplois, les STDR ont été créés par détachement en interne et selon la DG, ils ont été compensés lors des affectations nationales. Les régularisations proviennent à 85 % des personnes détenant des avoirs en Suisse. Plus de 40000 dossiers ont été identifiés pour un montant cumulé d'avoir de plus de 24 milliards d'euros. Plus de 8000 dossiers ont été traités à ce jour. Avec l'échange automatique d'informations, on pourrait assister à des régularisations d'avoirs détenus dans d'autres pays que la Suisse.

Sécurité des agents

En complément de notre déclaration liminaire, nous sommes revenus sur l'ensemble des enjeux qui touchent à la sécurité des agents tant en matière de prévention que de réaction lorsqu'un incident survient. Nous avons plaidé pour une approche large de la question afin d'y intégrer les trajets professionnels et les zones à risques. Nous avons insisté sur la nécessité de renforcer et de faire connaître l'ensemble du dispositif existant : il en va ainsi des fiches de signalement par exemple (et de leur suivi en CHS CT, ce qui n'est pas toujours fait), des plans de prévention en matière de conditions de vie au travail (insuffisants voire inexistants) ou encore la protection juridique de l'administration et le rôle du référent juridique (un dispositif mal connu des agents). Nous avons fait le lien avec le Document d'évaluation des risques professionnels (DUERP) dont l'étude montre que les besoins existent mais que, faute de réponse satisfaisante dans les plans de prévention, les agents se découragent et sont de plus en plus nombreux à juger ces outils inutiles. Nous avons déploré que la formation « déontologie » soit aussi déséquilibrée et que les droits des agents soient trop peu abordés. Nous sommes revenus sur la notion de dossiers sensibles, intéressante, mais également celle des zones sensibles qu'il faut intégrer à la réflexion. Par ailleurs, alors que les contrôles inopinés se développent, il faut aussi tenir compte de cette évolution. Enfin, nous avons évoqué le risque avéré que des agents soient filmés en cours de contrôle et qu'il fallait le contrecarrer. Le climat ambiant demeure malheureusement à la mise en cause des agents et à l'accroissement de la tension, en contrôle, à l'accueil, en recouvrement...

En réponse, les représentants de la DG ont précisé que plusieurs métiers étaient concernés par le thème de la sécurité des agents, un thème présenté comme une préoccupation par la DG. Le dispositif lancé en 2013 est applicable à l'ensemble des agents de la DGFiP. (fiche de signalement), il est assuré soit en local soit par la DG. La DG a rappelé que la formation aux situations conflictuelles revenait sur les différents aspects de la sécurité des agents. Chaque année, une rencontre des référents juridiques est organisée. Sur le secret professionnel, des affaires ont été perdues devant le juge qui a considéré que les agents avaient eu accès à des informations qu'il n'aurait pas du connaître, ce qui justifie d'avoir une réflexion pour éviter ce type d'écueil. S'agissant des dépôts de plainte, les choses sont désormais claires : le référent juridique joue un rôle clé, il doit accompagner l'agent concerné qui ne doit jamais donner son adresse personnelle...

Nous avons insisté sur l'absolue nécessité, sans sombrer dans la psychose, d'informer tous les agents, et ce régulièrement et surtout de faire vivre concrètement les outils existants. En cela, l'encadrement local joue un rôle déterminant : c'est aussi à lui de s'assurer que les agents sont informés et d'assurer le suivi du dispositif prévu. Nous avons pris l'exemple d'agents entendus dans le cadre d'une procédure judiciaire afin qu'ils soient mieux préparés par l'administration dans le cadre de la protection juridique. Globalement, l'écart est considérable et anormal entre les déclarations et la réalité...

Questions diverses

Le décret permettant aux autres directions que la DRESG de vérifier les sociétés étrangères (UE) effectuant des ventes en France dans le cadre de la vente à distance a été adopté : nous avons demandé que le mode d'emploi pour vérifier ces sociétés soient fournis aux agents entreprenant ces contrôles.

Déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques au GT du 8 septembre 2015

Ce groupe de travail se tient dans une période cruciale pour l'État et les finances publiques, donc pour les agents et les missions de la DGFiP :

- les finances publiques, et par conséquent « l'État social », connaissent des évolutions systémiques : l'ampleur de l'évasion fiscale (permis tout à la fois par la liberté de circulation des capitaux, la concurrence globale -fiscale, sociale, économique…-, l'économie immatérielle, l'ingénierie financière et fiscale etc) et le développement de l'économie souterraine (10,8 % du produit intérieur brut selon les récentes estimations de la Commission européenne) constituent des enjeux globaux dont la dimension fiscale est avérée. C'est un enjeu pour la lutte contre la fraude fiscale qui n'a pas été pleinement intégrée ni anticipée par les pouvoirs publics.
- Plus prosaïquement, nous sommes à quelques jours de la publication du projet de loi de finances pour l'année 2016, laquelle va à nouveau prévoir une nouvelle vague de suppressions d'emplois à la DGFiP et une nouvelle baisse de son budget.
- La « démarche stratégique », stratégie d'adaptation aux politiques de rigueur, entre « dans le dur » : les restructurations s'enchaînent, mais la transparence promise aux représentants des personnels n'est toujours pas au rendez-vous : malgré nos demandés répétées, la direction générale n'a toujours pas communiqué aux organisations syndicales siégeant au comité technique de réseau (CTR) la liste des restructurations,
- Le directeur général a décidé d'aller plus loin que la très contestable démarche stratégique : en témoignent ses propos tenus les 25 et 26 juin dernier devant les « N° 1 » et les organisations syndicales. Anticipant les futurs choix austéritaires, ils s'ajouteraient à la régression déjà à l'œuvre.
- Les inquiétudes liées à la réforme territoriale et à son impact sur la DGFiP ne sont pas levées, loin s'en faut.
- Le gouvernement, manifestement plus sensible aux enjeux politiques que fiscaux, a décidé de mettre en œuvre la retenue à la source, sur la base des nombreuses idées fausses qui pullulent à son sujet.
- Enfin, l'évolution de la fonction publique est en question, en témoigne le contenu des discussions « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

Pour le contrôle fiscal, ces différents chantiers sont de bien mauvaises nouvelles. Car ils poursuivent et amplifient l'affaiblissement des administrations de « Bercy », et notamment de la DGFiP (à se demander si les gouvernements successifs ne font pas de l'affaiblissement des diverses formes de contrôle économique un enjeu de « compétitivité »...). Ils légitiment et nécessitent une mobilisation des agents à laquelle nous appelons sans état d'âme.

Durant le cycle de groupes de travail consacrés au contrôle fiscal, lequel a permis d'effectuer il est vrai un tour d'horizon assez large des enjeux du contrôle fiscal et d'aborder sans fard des évolutions discutées, nous avons à de multiplies reprises tiré la sonnette d'alarme sur :

- l'efficacité et la qualité des missions, en péril du fait de l'affaiblissement des moyens de la DGFiP et du fait du mode de management,
- la hausse de la complexité et de la charge de travail,
- l'absence de reconnaissance des agents et la perte de pouvoir d'achat,
- l'absence de prise en considération des pouvoirs publics, notamment du gouvernement, des enjeux en matière de lutte contre la fraude,
- plus largement, l'erreur majeure commise par le gouvernement en considérant que les administrations de « Bercy » n'étaient pas « prioritaires ».

Les urgences et les revendications que nous défendons sont plus que jamais d'actualité. Nous y ajoutons la nécessité d'avoir le maximum de lisibilité. Le DG a ainsi ouvert la réflexion sur l'avenir des services territoriaux de contrôle fiscal, au sujet desquels nous nous étions déjà exprimé et inquiété récemment. Il est difficile de croire que le DG a lancé ce sujet sans avoir, à défaut d'un « plan caché », au moins une idée. Nous souhaitons savoir quelle est la réflexion de la DG sur un sujet qui touche à l'organisation du contrôle fiscal et qui concerne de nombreux agents, en PCE, en brigade ou en BCR.

Plus concrètement, nous attendons des réponses sur :

- la « gestion statistique » : l'objectif de plus de 50000 contrôles fiscaux externes pèsent lourdement sur les agents, il en va de même pour les indicateurs Lolf. En la matière il faut changer de braquet et privilégier la qualité sur la quantité.
- S'agissant des échanges automatiques d'informations et des moyens qui seront nécessaires, le gouvernement va à contre-sens : comment croire dans les déclarations volontaristes alors que se profile des évolutions importantes et que l'on continue à affaiblir les moyens de la DGFiP ?
- Sur l'avenir de la BNRDF, nous souhaitons avoir des informations sur son évolution : va-t-on vers des BNRDF « régionales » ? Le départ de nombreux officiers de police judiciaire est-il confirmé ?
- Un message de la DG aux services prélevés par les STRD sur la réduction des objectifs est attendu ?
- Nous avons soulevé à plusieurs reprises le besoin de mutualisation « au quotidien » : ou en est-on précisément ?
- En termes d'organisation du contrôle fiscal, au-delà des inquiétudes qui se font jour sur l'avenir du contrôle fiscal départemental (à l'origine, rappelons-le, de la majorité des contrôles fiscaux externes), la programmation est sur la sellette. Quand les pouvoirs publics comprendront qu'il faut renforcer les moyens des services qui y participent ? Sur ce sujet, nous déplorons que l'expérimentation de « pôles de programmation » soit manifestement engagée dans la précipitation, contrairement aux propos tenus lors du précédent GT, ce qui risque de la mettre en péril et d'avoir des effets contre-productifs.
- Enfin nous n'oublions pas la retenue à la source annoncée au printemps et qui reviendra immanquablement en débat. Sans revenir sur les différents aspects de ce projet, il est évident que les pouvoirs publics doivent intégrer la dimension « contrôle fiscal ». L'exemple de la TVA montre que les impôts collectés par les entreprises ne sont pas intégralement reversés à l'État : il en sera de même pour l'impôt sur le revenu si la retenue à la source est mise en œuvre. Compte tenu des moyens et des enjeux actuels et futurs, cette mission nouvelle, qui doit selon nous être assurée par la DGFiP dans le respect de l'article 34 de la constitution, doit être identifiée et être accompagnée de moyens adéquats...

Notre groupe de travail est consacré pour partie à des thèmes déjà abordés dans de précédents GT : il en va ainsi de la mise en place des STDR déconcentrés, du Datamining ou encore de la Task force. Les informations figurant dans les documents fournis s'inscrivent dans le cadre de l'engagement du service du contrôle fiscal d'informer les organisations syndicales. Au-delà des expressions que nous avons formulées sur ces sujets, certaines questions demeurent pendantes : il en va ainsi des liaisons entre les services directement concernés par le Datamining par exemple (DG, DNEF, directions destinataires des listes).

S'agissant de la sécurité des agents, un thème que notre organisation porte de longue date que nous nous félicitons d'aborder enfin en GT, le périmètre de cette question est incontestablement plus large que celui des fiches proposées. La prévention, la formation, l'identification des « dossiers à risque » (qui doit être faite à tout moment, de la programmation au recouvrement en passant par les opérations de contrôle, sur pièces et sur place), la gestion des incidents, la mobilisation des outils existants etc, sont évidemment des sujets importants qu'il ne faut pas négliger. Néanmoins, il faut y ajouter les enjeux touchant à la sécurité des trajets, aux zones à risque ou encore aux conséquences de la judiciarisation des rapports sociaux. Nous pensons ici à une hausse potentielle de procédures qui pourraient être engagées à l'encontre de nos collègues comme cela a malheureusement déjà été le cas récemment. Nous y reviendrons, notamment pour que la DG progresse sur le suivi des agents dans le cadre de la protection juridique et ce afin d'assurer un suivi effectif de l'agent concerné.

Au-delà de la question cruciale des moyens humains et financiers (quel gouvernement comprendra que les emplois et le budget de la DGFiP sont des investissements nécessaires, utiles et rentables?), plus que jamais, l'efficacité de la mission est indissociable de celle touchant aux conditions de travail, à la reconnaissance des agents et, plus largement, à leurs droits sociaux.